

Département
Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice 15
Présents 13
Votants 15

Pour 15
Contre 0
Abstention 0

Délibération N°258

***Demande de subvention
au Département
Pour l'étude diagnostic
sécurité-solidité
de la Caserne Crenant
et de ses annexes***

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le dix août, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Mme Séverine Canino, M. Jean-Pierre Prioris

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Natali par M. Didier Lambert.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la mission de diagnostic sécurité-solidité de la Caserne Crenant à Peïra Cava et de ses annexes. La seule offre reçue s'étant avérée non conforme, la procédure se trouve infructueuse et va être prochainement relancée.

Il expose toutefois que l'estimation de cette prestation peut être évaluée aux alentours de la somme de 65 000 € Hors Taxes et propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental pour cette étude selon le plan de financement défini ci-après :

| | |
|------------------------------------|----------------|
| Coût estimatif de l'étude | 65 000.00 € HT |
| Participation du Département (80%) | 52 000.00 € HT |
| Participation de la Commune (20%) | 13 000.00 € HT |

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

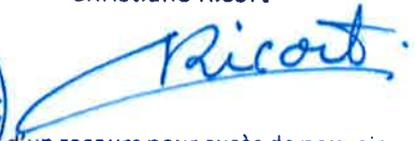
- D'approuver le plan de financement présenté
- De solliciter une subvention du Département des Alpes Maritimes, dans le cadre du dispositif «*Patrimoine fortifié*» pour l'étude sécurité-solidité de la Caserne Crenant et de ses annexes, à faire exécuter par un cabinet spécialisé

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire
Michel Calmet

La Secrétaire de séance
Christiane Ricort





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.